

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 18 mars 2022

Equipe enseignante : Mr Héricher, Mmes Pernet, Sinelle, Caillat, Guers, Jauliac, Jolivet, Casset, Valois, Montel, Polidori.

Municipalité ; Mme Diot-Pinorini, adjointe aux affaires scolaires ; M. Raymond, responsable des services techniques et périscolaire

DDEN (Délégué Départemental de l'Education Nationale) : Mr Fantin

Parents d'élèves délégués : M. Schmitt et Mmes Lupo, Gellon, Martin, Boutet, Manzato, Berthet, et Borel-Garin.

Excusés : Mmes Billard, André et Millet-Berclaz (enseignante) ; M. Ronchail (Inspecteur de l'Education Nationale) ; M. Dyen, maire

Secrétaires : Mme Caillat (enseignante), Mme Berthet (Parent délégué)

Présidente : Mme Pernet

1 / **Parcours de l'élève**

a) **Suivi des évaluations des élèves**

- Bilans semestriels depuis deux ans avec la mise en place du LSU (Livret Scolaire Unique). Possibilité désormais pour les représentants légaux d'accéder informatiquement au LSU de leur enfant via Educonnect à l'adresse <https://educonnect.education.gouv.fr/> . Les prochains bilans ne seront donnés en version papier que sur demande ; un mail sera adressé aux parents expliquant le fonctionnement d'educonnect au moment des prochains bilans.
- Chaque enseignant fait ses évaluations ; des évaluations communes par niveau sont réalisées
- Bilan des évaluations nationales CP et CE1 (les résultats des évaluations CP et CE1 de septembre ont été donnés aux familles ; les évaluations mi-parcours, reportées par le ministère en lien avec le contexte sanitaire, ont eu lieu, mais nous n'avons pas encore les résultats.) : ces évaluations montrent des difficultés en résolution de problème (réflexion menée par l'équipe pour les années à venir)

FCPE : est-ce que le Covid a eu des répercussions sur les résultats des élèves ?

Equipe enseignante : rien de significatif.

b) **Fonctionnement des dispositifs d'aide mis en place pour l'élève**

Plusieurs dispositifs d'aide peuvent être mis en place en fonction des difficultés des élèves :

- PPRE (Projet Personnalisé de Réussite Educative) : c'est le premier dispositif mis en place quand un enfant a besoin d'accompagnements plus spécifiques. Il prévoit des actions pour aider l'enfant à acquérir des connaissances et des compétences précises. Une rencontre entre les enseignants et les parents a lieu pour établir le PPRE.
- APC (Aide Personnalisée Complémentaire) : ce temps permet d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins, 1 heure par semaine en plus du temps scolaire L'APC a lieu sur proposition des enseignants, avec l'accord des parents le soir entre 16h30 et 17h30.
- PAP (Plan d'Action Personnalisé) : mis en place à partir du CM2, il permet la mise en place d'aménagements pédagogiques pour des enfants présentant des troubles des apprentissages ne relevant pas de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Le PAP est mis en place par l'équipe enseignante après demande du médecin scolaire.
- PPS : (Projet Personnalisé de Scolarisation) : il définit le déroulement de la scolarité de l'enfant en situation de handicap, ses besoins en matériel pédagogique adaptés, en accompagnement ou en aménagement des enseignements ; mis en place avec l'enseignant référent après reconnaissance du handicap.
- RASED (Réseau d'Aide aux enfants en Difficulté) : la maitresse spécialisée prend en charge les enfants sur le temps scolaire pour une difficulté donnée, sur demande des enseignants ; les parents sont avertis de cette prise en charge.
- SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) : elle accueille les jeunes de la 6^e à la 3^e présentant des difficultés scolaires importantes ne pouvant pas être résolues par des actions d'aide scolaire et de soutien ; les enseignants peuvent proposer la SEGPA aux élèves en fin de CM2

c) **Présentation des dispositifs de protection de l'enfance**

- présentation au conseil d'école du protocole harcèlement mis en place dans l'école : ce protocole permet de traiter les situations de harcèlement qui peuvent exister.
- toute situation relevant possiblement du harcèlement doit être signalée à la directrice de l'école qui déclenche, si besoin le protocole harcèlement.

- Le médecin scolaire, l'infirmière scolaire, l'assistante sociale de l'éducation nationale, la psychologue scolaire, qui peuvent être amenés à intervenir dans ces situations
- Une réflexion est menée sur la communication de ce protocole : affichage devant l'école ? présence dans la note de rentrée l'an prochain ?

M. Fantin (DDEN) : Ce protocole a-t-il fonctionné ?

Equipe enseignante : le protocole a été déclenché 2 fois l'an passé. Les enfants concernés sont toujours scolarisés dans notre école et il semble ne plus y avoir de soucis.

2/ Projets et vie de l'école

a) Bilan intermédiaire des projets de classe et des actions communes de l'école

- Des projets communs à toute l'école : Ecole et Cinéma - 3 séances dans l'année ; prochaine séance les 7 et 8 avril - ; projet musique avec intervenant de l'école de musique (Antonin Legoux) – prochaine intervention auprès des cycles 2 en mai-juin.
- Des projets regroupant plusieurs classes :
 - Cycle 2 (ce1, ce1/ce2, ce2, ce2/cm1) : travail en classe autour du cinéma – avec visite de musées (musée des lumières à Lyon, musée Chaplin en Suisse) -, rencontre avec un écrivain (Rémi Courgeon)
 - Cycle 2 (du CP au CE2) : piscine (tout au long des mois de mars et avril)
 - Cycle 2 (ce1, ce1/ce2, ce2) : 2 sorties raquettes, une à la Féclaz au mois de janvier, l'autre au Margériaz au mois de mars
 - Cycle 2 (CP) : patinoire ; visite d'un château fin mai (à St Quentin Fallavier)
 - Cycle 3 (CM) : intervention de l'Infirmière scolaire - communication non violente, ateliers premiers secours - ; intervention de civibus ; ski de fond avec la journée trappeurs (La Féclaz) ; chemins de la mémoire en juin (à Aime) ; initiation judo en mai-juin
- Conseil des enfants :
 - Implication des enfants dans les actions école-comité des fêtes (diots- carnaval), création des flyers
 - Communication des enfants auprès de la mairie : ajout de poubelles et nettoyage de la cour par les élèves
 - Implication des enfants dans le budget de l'école et communication des enfants auprès des associations pour les demandes de subvention.
L'argent promis par les associations a été attribué par le conseil des enfants et validé par le bureau de l'OCCE. L'argent des associations sert à tous les élèves :
 - ALPI : 1 105€ répartis comme suit :
 - 480 € pour l'ESF (moniteur de ski de fond) sur 480€
 - 360 € pour Dominique Pettelot (Guide de moyenne montagne raquettes) sur 1 640€
 - 265 € pour la visite d'un château à St Quentin Fallavier sur 551 €
 - J'aime mon école : 134€ pour les entrées d'école et cinéma sur 1500 €
 - Comité des fêtes : 701 € pour les entrées d'école et cinéma sur 1500 €
 - Prise de conscience des enfants sur l'utilisation des budgets et sur les frais « fixes » de la coopérative (hébergement site bcd, assurance, adhésion OCCE)

ALPI : De nombreuses actions sont menées par votre association, pourquoi une si petite participation (moins d'un euro par élève) ?

J'aime mon école : Notre association est jeune. Le budget des familles est en baisse et nous n'avons pas tant gagné que cela. Nous avons besoin d'un fond de roulement pour les achats des diverses actions. La mairie ne nous donne pas beaucoup de subventions contrairement à d'autres car nous n'en demandons pas beaucoup. Nous ne savons pas exactement combien donner, nous nous sommes basés sur le prorata qui avait été donné par la coopérative scolaire l'an dernier, soit 9 % de notre budget.

Mairie : chaque association a reçu la subvention qu'elle demandait.

Equipe enseignante : L'an passé, la coopérative a moins dépensé car de nombreuses activités ont été annulées à cause du Covid.

ALPI : il y a une crainte que le fait de donner aussi peu en faisant autant d'actions desserve les actions futures, les parents souhaitant savoir où va l'argent qu'il donne.

J'aime mon école : On peut proposer ponctuellement notre participation tout au long de l'année sur des projets. Le cas échéant, nous conserverons cet argent pour l'année prochaine et rappelons que nous souhaitons qu'il y ait des classes de découverte menées, ce qui pourrait aussi amoindrir les coûts de transport.

Equipe enseignante : pas de classes de découverte prévues, les activités futures prendront en compte le coût des transports, activités différentes, moins lointaines.

b) **Organisation des liaisons inter-cycles et inter-degrés (GS-CP et CM2/6^{ème})**

- Liaison école – collège :
 - . Des réunions sont prévues entre les enseignants de CM et le collège : lien pédagogique entre les deux établissements (autour des supports et outils de travail ...) ; échange autour des élèves en fin d'année.
 - . Visite du collège en fin d'année (si le protocole le permet)
- Liaison école maternelle – école primaire :
 - . Visite de l'école par les GS en fin d'année scolaire
 - . Echange entre les enseignants de GS et CP

ALPI : y a-t-il eu des dysfonctionnements cette année ? L'alarme l'an passé avait été mal identifiée et une classe n'entendait pas l'alarme.

Equipe enseignante : pas de dysfonctionnements cette année, l'équipe enseignante ancienne étant plus attentive aux alarmes. Il faudra voir si les nouveaux enseignants les identifient correctement à l'avenir.

Mairie : le matériel défectueux a été remplacé.

3/ **Fonctionnement de l'école**

a) **Bilan intermédiaire sur la sécurité**

- PPMS en cours
- exercices incendie réalisés
- exercice d'évacuation vers l'extérieur à prévoir d'ici la fin de l'année

b) **Budgets municipaux**

Les crédits municipaux ont été arrêtés :

- 50€ par élève pour les fournitures scolaires
- 70€ par élève pour les activités
- 200 € pour les jeux (conseil des enfants)
- 500 € pour la BCD
- 4 000 € pour le renouvellement du mobilier scolaire (achat de tables et chaises individuelles pour la classe de Madame Guers).

Plan numérique (budget pris en charge à 70 % par l'état, 30 % par la mairie) : Renouvellement du parc informatique de l'école : achat d'ordinateurs pour travailler avec les élèves et pour les enseignants ; fin de l'équipement de toutes les classes en vidéoprojecteurs.

Remerciements auprès de la municipalité pour ce budget qui nous permet de réaliser beaucoup de choses.

La subvention ski a été acceptée par le conseil régional : prise en charge de la totalité du coût des transports pour le ski de fond.

Compte-tenu du contexte, il y aura des augmentations, notamment au niveau du transport. Il faudra adapter nos activités.

c) **Travaux**

- Travaux dans l'école : remerciements des enseignants aux équipes techniques de la mairie qui font toujours au plus vite quand on en a besoin.
- Travaux de la cour :
 - Au 1^{er} conseil d'école avait été annoncée la mise en place d'une « commission » parents élus - enseignants-mairie qui visiterait d'autres cours d'école (novembre, décembre) et qui rencontrerait un architecte au plus vite.
 - Rien n'a été fait à ce jour.
 - Où en est l'échéancier ?

Mairie : Un bureau d'étude et un maître d'œuvre ont été désignés. Des visites d'école devraient être organisées (Ecoles de Chambéry). Relance des services techniques pour mettre en route le projet.

FCPE : cela sera-t-il commencé cette année

Mairie : pas de réponse pour l'instant. A voir en fonction de l'avancée du projet.

ALPI : des tables et chaises avaient été demandées dans la cour ? Où en est-on ?

Mairie : ce sera intégré dans le réaménagement de la cour.

4/ Questions des parents délégués

J'aime mon école :

- Les formations du personnel périscolaire ont-elles commencé ? Un point peut-il être fait sur la situation car il y a beaucoup de retour négatifs ?

Mairie : une personne missionnée par la FOL est venue pour constater les difficultés (fin novembre/début décembre) et a proposé des formations. Depuis la venue de cette personne, 5 agents ont déjà changé. Les formations sont en cours d'organisation mais il est compliqué de trouver une date où tous les agents sont présents.

ALPI : nous comprenons qu'il faille parfois sanctionner mais certaines punitions sont jugées excessives par les parents.

J'aime mon école : des enfants seraient restés une heure contre un poteau.

Mairie : les sanctions existent mais ne sont pas aussi démesurées. Nous rappelons que, lorsqu'il y a un problème, un souci, il faut en parler tout de suite, et ne pas attendre 15 jours. Il faut prendre contact avec le service périscolaire. M. Raymond, responsable du périscolaire, sera prévenu et interviendra sur la situation.

Equipe enseignante : de même sur le temps scolaire, en cas de problème, prévenir au plus vite l'enseignant.

- Du fait de l'allègement du protocole sanitaire, l'aide aux devoirs sera-t-elle remise en place ?

Mairie : Oui. L'aide aux devoirs a recommencé depuis la rentrée des vacances de février. De plus, les enfants ne sont plus par classe à la cantine puisqu'ils peuvent à nouveau être mélangés et la distribution de bouteilles d'eau en plastique sera arrêtée.

- Le local à vélo couvert va-t-il être de nouveau exploité par tous les élèves du fait de l'allègement du protocole sanitaire ?

Equipe enseignante : par temps de pluie, le nombre de vélos étant moindre, nous aviserons ; sinon, nous conserverons les mesures actuelles

- Surveillance des récréations comment sont-elles organisées ?

Equipe enseignante : Les récréations se font comme suit : 9h50-10h10 et 14h50-15h10 : CM1-CM A, B et C ; 10h10-10h30 et 15h10-15h30 : CP, CP/CE1 et CE 1 dans la cour des petits, CE1/CE2, CE2 et CE2/CM1 dans la cour des grands. Il y a donc 3 classes dans la cour à chaque fois, surveillées par leurs enseignants.

Depuis lundi 14/03, l'accueil de l'après-midi des « grands » a lieu dans les classes. Ce moment (13h35-13h45) est compliqué, les enfants étant très agités. Cette solution est à l'essai pour apaiser les élèves.

J'aime mon école : les enfants peuvent-ils sortir de l'école ?

Equipe enseignante : Non. Un incident s'est effectivement produit une fois, en lien avec un grillage ouvert. La mairie est intervenue très rapidement pour régler le problème.

ALPI

- récapitulatif des subventions des associations : quelles sommes versées et pour quelles activités ?

Equipe enseignante : voir point 2a. Conseil des enfants

- direction de l'École : du nouveau pour la rentrée 2022 ?

Equipe enseignante : Madame Pernet est nommée jusqu'au 31 août. Nous n'en savons pas plus pour l'instant.

- photos de classe : des photos de groupe peuvent-elles être envisagées au vu de l'assouplissement du protocole sanitaire ?

Equipe enseignante : les photos de classe sont prévues le 12 avril ou le 15 avril en fonction de la météo, photos de groupe faite par un photographe comme l'an passé. Le prix devrait être le même : 6€.

La présidente, Mme Pernet

S. Pernet
Pernet

Les secrétaires, Mmes Caillat et Berthet

C. Caillat
Caillat

A. BERTHET